## Département du Bas-Rhin

### COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

# EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : 11

Date de la convocation : 25 mai 2011

Conseillers

en fonction : **10** Secrétaire de séance : Christian HUBER

Conseillers présents : 9

## SEANCE du 3 juin 2011

#### Etaient présents :

Le maire: Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER,

Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Nathalie GEIGER

Procuration: Nathalie GEIGER pour Pascal STUTZMANN

#### **COMPTE-RENDU**

1° Le conseil municipal, à huit voix pour et deux voix contre (Messieurs C. HUBER et P. KLEIN), modifie la délibération n° 2011/15 du 25/03/2011 relative à l'emprunt que la commune doit contracter pour le projet AFUA en ce qu'elle prévoyait un emprunt auprès du Crédit Mutuel de Strasbourg, alors que c'est le Crédit Mutuel Kronthal à Marlenheim qui sera le prêteur.

- 2° Le conseil municipal décide d'acquérir les parcelles suivantes en la forme d'acte administratif :
  - les parcelles aux numéros provisoires 4/231 (1,26 ares) et 2/232(3,15 ares) section 7, comprise en partie dans la zone IIAUL et dans l'emplacement réservé du PLU « voie ou passage public à créer » n° A10 ; parcelles appartenant à Monsieur ORTH Paul, domicilié au 28, rue de l'Eglise à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) ; pour un montant respectif de 1008 € et 2520 € (800 € l'are;)
  - la parcelle 35 (1,47 ares) section 11 qui se trouve dans la continuité de l'emplacement réservé du PLU « voie ou passage public à créer » n° A5 ; parcelles appartenant à Monsieur ORTH Paul, domicilié au 28, rue de l'Eglise à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) ; pour un montant de 247 € (100 € l'arœt un dédommagement de 100 € pour la perte d'arbres fruitiers).
- 3° Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de modifier comme suit le budget de l'année en cours :

Actuellement : C/280414 = 490 € C/2138-22 = 31470 € Total section investissement = 567 230 €

Proposition C/2804141 = 500 € C/2138-22 = 31480 €Total section investissement = 567 240 €

- 4° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de charger le centre de gestion de consulter le marché de l'assurance statutaire, pour son compte, dans le but de trouver une entreprise d'assurance agréée en vue de permettre l'établissement d'un contrat groupe d'assurance des risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité. Il est convenu que le conseil municipal souscrira à un de ces contrats par délibération qu'une fois les propositions de contrats arrivés en mairie.
- 5° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, modifie la délibération n° 2011/23 du 15/04/2011 comme suit : « DECIDE de rajouter aux modifications décidées par la délibération n° 2011/07 ci-dessus nommée, la permission de poser des toits végétalisés dans les zones UB, IAU et A. Dans la zone UA, cette possibilité est ouverte seulement aux bâtiments annexes des constructions de premier rang visibles du domaine public et aux constructions de second rang non visibles du domaine public et à leurs annexes ».
- 6° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de créer une commission pour le projet d'AFUA (Alain NORTH, président de droit, Pascal STUTZMANN et Philippe KLEIN) et une pour le projet d'aménagement de la place de la Fontaine (Alain NORTH, président de droit, Pascal STUTZMANN, Nathalie GEIGER, Marcel NORTH, et Richard RUSCH).
- 7° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte le chèque de 866,14 € pour dédommagement des frais engagés par la commune pour réparer les coussins berlinois abîmés par les chasse-neiges du conseil général.
- 8° Divers points d'informations :
  - les projets d'achats et d'échange de terrains ;
  - la participation des employeurs publics aux frais de transports publics des agents ;
  - la présentation du nouveau dispositif, la taxe d'aménagement, devant à terme remplacer entre autres la TLE ;
  - la présentation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale et les conséquences pour la commune.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 3 juin 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 6 juin 2011.

Le Maire Alain NORTH